

QUARANTE-TROISIEME SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX ET SESSIONS CONNEXES DES QUATRE COMITES: 5-10 NOVEMBRE 2007

La quarante-troisième session du conseil international des bois tropicaux (CIBT) et sessions associées des quatre comités (Finance et administration; Information économique et information sur le marché; Industrie forestière; et Reboisement et gestion forestière) se déroulera à Yokohama, Japon, du 5 au 10 novembre 2007. Les principaux thèmes qui seront abordés au cours de cette session sont: le Programme de travail biennal pour 2008-2009; les développements survenus dans la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCC) concernant les forêts et changements climatiques; les propositions d'inscription à la CITES et l'amélioration de la coopération avec l'OIBT sur le ramin et l'acajou; et les préparatifs de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le CIBT recevra le rapport concernant la mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama au titre de 2002-2006 de l'OIBT et procédera à l'examen du projet de Plan d'action de Yokohama pour 2008-2013.

BREF HISTORIQUE DU CIBT

L'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) a été négocié sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) dans l'objectif : de fournir un cadre efficace de coopération et de concertation entre les pays producteurs et les pays consommateurs de bois tropicaux, de favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux et l'amélioration des conditions structurelles du marché du bois d'œuvre tropical, de favoriser et de soutenir la recherche et le développement pour l'amélioration de la gestion forestière et de l'utilisation des bois tropicaux et d'encourager l'élaboration de politiques nationales en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des forêts tropicales et des ressources génétiques et le maintien de l'équilibre écologique des régions concernées.

L'AIBT a été adopté le 18 novembre 1983 et son entrée en vigueur a commencé le 1^{er} avril 1985. Il est resté en vigueur une période initiale de cinq ans, puis, a été prorogé à deux reprises, chacune, pour une période de trois ans. L'Accord a été négocié, de nouveau, en 1993-94. L'accord succédant à l'AIBT de 1994 a été adopté le 26 janvier 1994 et, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. Il contient des dispositions plus étendues concernant l'échange d'informations, y compris les données relatives au commerce international des produits forestiers autres que le bois d'œuvre, autorise l'examen des questions ayant trait aux bois d'œuvre non tropicaux, quant aux liens qu'ils peuvent avoir avec les bois tropicaux et intègre l'Objectif 2000 de l'OIBT, pour améliorer les capacités des pays membres à mettre en œuvre une

stratégie permettant de parvenir, d'ici l'an 2000, à des exportations de bois tropicaux et autres produits ligneux provenant de sources gérées de manière durable. L'AIBT de 1994 a également établi le Fonds du Partenariat de Bali, pour aider les pays producteurs membres dans la concrétisation de l'Objectif 2000. Conclu, au départ, pour une validité de trois ans, l'accord de 1994 a été prorogé à deux reprises pour des périodes supplémentaires de trois ans.

En 2003, des négociations ont été entamées autour de l'accord succédant à l'AIBT de 1994. L'AIBT de 2006 a été adopté par la Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'accord succédant à l'AIBT de 1994, à Genève, le 27 janvier 2006. L'AIBT de 2006 sera édifié sur les fondations des accords précédents et sera axé sur l'économie mondiale des bois tropicaux et la gestion durable des ressources naturelles, encourageant simultanément le commerce du bois d'œuvre et la gestion améliorée des forêts. Il autorise également l'examen des questions ne touchant pas aux bois tropicaux dans leurs liens aux bois tropicaux.

L'AIBT a été établi par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), dont le siège se trouve à Yokohama, au Japon, et sert de cadre, aux pays producteurs et aux pays consommateurs de bois tropicaux, pour la conduite de leurs discussions et l'élaboration des politiques relatives aux questions touchant au commerce international et à l'utilisation des bois tropicaux et à la gestion durable de leurs ressources naturelles. L'OIBT gère également l'aide aux projets ayant trait à ces activités. L'OIBT compte 60 membres, dont la Communauté européenne, répartis en deux blocs: le bloc des pays producteurs (33 membres) et le bloc des pays consommateurs (27 membres). Les membres adhérents de l'OIBT représentent 90 % du commerce mondial des bois tropicaux et 80 % des forêts tropicales de la planète.

L'organe directeur de l'OIBT est le Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT), qui comprend l'ensemble des membres. Les contributions annuelles et les voix sont réparties de manière égale entre les membres producteurs et les membres consommateurs. Le Conseil est soutenu par quatre comités qui sont ouverts à tous les membres et qui fournissent au Conseil avis et assistance sur les questions posées, pour considération et décision, il s'agit des comités sur: l'information économique et information sur le marché; le reboisement et la gestion forestière; l'industrie forestière; et les finances et administration. Le CIBT remplit, ou fait accomplir, toutes les fonctions nécessaires à la réalisation des dispositions de l'AIBT de 1994.

CIBT-38: La 38^e session du CIBT et sessions associées des comités se sont tenues à Brazzaville, au Congo, du 19 au 21 juin 2005. Les participants y ont délibéré, entre autres, sur: les missions de l'OIBT au Liberia et au Gabon; l'évaluation ex-post des travaux des projets, y compris ceux portant sur les aires protégées transfrontières; les approches progressives en matière de certification; et le rapport sur la situation de la gestion des forêts tropicales. Les

Lundi 5 novembre 2007

participants ont également débattu du soutien devant être apporté par l'OIBT à la Conférence des ministres chargés des forêts des pays d'Afrique centrale, et ont approuvé 7,6 millions de dollars en financements de projets.

CIBT-39: La 39^e session du CIBT s'est réunie du 7 au 12 novembre 2005, à Yokohama, au Japon. Durant la session, les délégués ont examiné une gamme de sujets, y compris : l'Objectif OIBT 2000; la négociation de l'accord succédant à l'AIBT de 1994; et les approches progressives en matière de certification. Les délégués y ont approuvé 11 projets et un avant-projet, se sont engagés pour la fourniture de 5,2 millions de dollars en financements de projets et ont adopté une décision demandant au directeur exécutif de l'OIBT de mettre en œuvre une liste de trente activités du Programme de travail biennal et de chercher des contributions volontaires pour les financer.

CIBT-40: La 40^e session du CIBT a eu lieu du 29 mai au 2 juin 2006, à Mérida, Mexique. Les délégués y ont proposé la formation d'un comité sur le trafic de la flore et faune sauvages, et a reçu un rapport sur l'état de la gestion des forêts tropicales. Le Conseil y a approuvé 18 projets et trois avant-projets et a affecté 3,9 millions de dollars en financements de projets. Le Conseil y a également décidé d'affecter 200.000 dollars pour aider à financer la première Réunion des parlementaires sur la gestion des forêts d'Afrique centrale, à Yaoundé, Cameroun.

CIBT-41: La 41^e session du CIBT s'est réunie du 6 au 11 novembre 2006, à Yokohama, Japon. Le Conseil y a approuvé 13 nouveaux projets et a accordé un financement à 11 projets et sept avant-projets. Un financement supplémentaire accordé par la Commission européenne a été affecté au soutien des programmes de renforcement des capacités dans les Etats membres de l'OIBT en matière d'inscription d'espèces de bois tropicaux à la CITES. Le Conseil a adopté les termes de référence régissant la sélection d'un nouveau directeur exécutif, mais ont reporté la décision concernant le point de savoir s'il fallait accepter de reporter l'ensemble des arriérés que le Libéria doit à l'OIBT à la CIBT-42.

CIBT-42: La 42^e session du CIBT s'est réunie du 7 au 12 mai 2007 à Port Moresby, Papouasie Nouvelle Guinée. Au terme d'un débat houleux, le Conseil a sélectionné Emmanuel Ze Meka (Cameroun) comme nouveau directeur exécutif de l'OIBT. Les délégués y ont également examiné des questions touchant aux travaux opérationnels, aux travaux de projets et aux travaux de politique, y compris: l'application de la législation forestière dans le cadre de la production et du commerce durable des bois tropicaux; les propositions d'inscription à la CITES; les directives de l'OIBT concernant la restauration, la gestion et la mise en valeur des forêts tropicales secondaires dégradées; les partenariats entre la société civile et le secteur privé pour la gestion durable des forêts; et les développements survenus dans la CCCC concernant les forêts.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS

CONFERENCE FAO/OIBT SUR LA BIOENERGIE A BASE DE BOIS: La FAO et l'OIBT ont organisé une conférence internationale sur la bioénergie à base de bois, à Hanovre, Allemagne, du 17 au 19 mai 2007. Les participants y ont abordé les questions d'exploitation forestière et de transformation des bois et résidus des plantations de bioénergie destinées à la production d'énergie. Ils ont convenu que la communauté internationale devrait apporter son soutien à la mise au point d'une bioénergie à base de bois, à la fois efficace et économique, dans les pays tropicaux et le secteur de bioénergie à base de bois a besoin d'être développé de manière fondée sur la gestion durable des forêts.

CDP-14 DE LA CITES: La quatorzième Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'est déroulée du 3 au 15 juin 2007 à La Haye, Pays-Bas. Les développements touchant aux forêts ont englobé : l'inscription du bois

brésilien à l'Annexe II, ce qui signifie que le commerce de cette espèce sera étroitement contrôlé tandis que le commerce des produits finis en restera exonéré. D'autres espèces de bois, notamment le cèdre d'Espagne et deux espèces de bois de rose, n'ont pas bénéficié de la même protection, mais les délégués ont convenu d'établir un groupe de travail composé de responsables officiels issus des Etats de l'aire de répartition, pour trouver des manières alternatives de protéger les arbres. Les délégués à la CITES ont également accepté une proposition des Etats-Unis d'Amérique, d'élaborer un protocole d'accord officiel pour renforcer la relation entre la convention et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

SEMINAIRE FAO/OIBT SUR L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES EN AMERIQUE CENTRALE:

La FAO et l'OIBT ont coparrainé un séminaire régional consacré à la promotion d'une meilleure application des législations forestières dans la région d'Amérique centrale, du 27 au 29 juin 2007, à San Pedro Sula, Honduras. Le séminaire a rassemblé plus de 60 experts venus de neuf pays, pour examiner les expériences vécues au niveau de la région, dans le domaine du traitement de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite du bois d'œuvre, et a englobé une déclaration du président du Honduras, José Manuel Zelaya Rosales.

SEMINAIRE FAO/OIBT SUR L'AMELIORATION DE L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET DE LA GOUVERNANCE EN LA MATIERE DANS LE SUD-EST ASIATIQUE:

Un séminaire régional sur l'amélioration des législations forestières et de la gouvernance en la matière dans la région d'Asie du sud-est, organisé par le ministère philippin de l'environnement et des ressources naturelles, la FAO et l'OIBT, s'est tenu à Manille, Philippines, du 11 au 13 septembre 2007. Les participants y ont procédé à l'identification des obstacles entravant l'amélioration de l'application des législations forestières et de la gouvernance, et ont formulé des recommandations pour surmonter ces barrières.

REUNION DE L'OIBT SUR LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX: L'OIBT a organisé une conférence internationale pour la promotion et le développement des services et des produits forestiers non ligneux (PFNL), à Pékin, Chine, du 23 au 28 septembre 2007. Les participants y ont procédé à un échange d'expériences en matière de promotion des PFNL tropicaux dans le commerce intérieur et le commerce international, et ont formulé des recommandations sur les politiques et autres mesures visant à favoriser leur production durable et une fourniture durable des services forestiers.

CONFERENCE DE LA FAO SUR L'AVENIR DES FORÊTS ASIATIQUES: L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a organisé une conférence sur "l'avenir des forêts dans la région Asie-Pacifique: Perspective 2020," du 16 au 18 octobre 2007, à Chiang Mai, Thaïlande, comme partie intégrante de l'Etude des perspectives du secteur forestier, de la Commission d'Asie-Pacifique sur les Forêts. Les participants y ont examiné les changements susceptibles de survenir dans la demande des sociétés en matière de forêts et les voies et moyens de relever les défis émergents et les opportunités offertes. Les experts en foresterie des Nations Unies ont indiqué que les pays asiatiques doivent appliquer de grands ajustements dans la manière dont ils gèrent les forêts, face à la mondialisation rapide.

COUVERTURE DE LA REUNION PAR DES BULLETINS QUOTIDIENS ET UN COMPTE-RENDU DE SYNTHESE

Le *Bulletin des Négociations de la Terre* assurera la couverture de cette réunion par un bulletin quotidien sur le web à: <http://www.iisd.ca/forestry/itto/itcc43/>

Un compte-rendu final y sera disponible à partir de mardi 13 novembre 2007.